

BUREAU DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN COMPTE-RENDU REUNION DE TRAVAIL JEUDI 3 OCTOBRE 2019

Etaient présents :

BEAUMIER Patrick
BESSON Séverine
BRIRI Malika
BRICARD Nathalie
FERREZIN Patrice
PRISER Pierre
PUJOL Christine
SARION-BOURDON Marie France

Excusée : LAMY Laurence

Participaient également :

- Jean-François DURANTE – Directeur Citoyenneté, vie associative et sportive
- Dany DUTEY – Responsable service Démocratie participative

1 – Compte rendu de la séance précédente

Dany Dutey propose aux membres du bureau de prendre la parole sur le compte-rendu du Conseil consultatif citoyen du 21 septembre.

→ Ce compte-rendu n'appelant aucune observation sera soumis à l'assemblée plénière

2 – Désignation d'un rapporteur général

Dany Dutey rappelle que le règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen co-écrit le 21 septembre dernier a prévu, à l'article 7.1, que le bureau doit désigner un rapporteur général parmi ses membres. Elle rappelle que son rôle sera d'assurer la police de l'assemblée, de mener les débats et de faire respecter, le cas échéant, la charte signée par l'ensemble des membres du Conseil consultatif citoyen. Il représentera le Conseil consultatif citoyen dans les échanges avec le Département.

Mmes Besson et Bricard représentant les élus du Conseil départemental ne souhaitent pas que les élus membres du bureau assurent ce rôle qui doit être dévolu à un représentant des citoyens.

Après discussion, le bureau décide :

→ Que le rôle de rapporteur général sera assuré par un membre du bureau différent à chaque réunion, choisi parmi les six représentants des citoyens dans l'ordre alphabétique de leur patronyme

→ Que les 3 élues départementales siégeant au bureau n'assureront pas cette fonction

Monsieur Patrick BEAUMIER (Fumélois) sera donc le rapporteur général de la réunion du Conseil consultatif citoyen qui suivra la réunion du bureau.

3 – Budget participatif citoyen

Dany Dutey rappelle que le sujet principal inscrit à l'ordre du jour du Conseil consultatif citoyen est le Budget participatif citoyen et plus particulièrement l'avis sollicité sur le règlement de ce dispositif. Le règlement n'est pas détaillé en réunion de bureau.

Les membres du bureau, après discussion, estiment que le rôle du Conseil consultatif citoyen dans ce dispositif sera de mobiliser les citoyens, de promouvoir la démarche et d'expliquer, le cas échéant le dispositif aux citoyens.

Ils souhaitent que les membres soient présents lors des réunions publiques auxquelles ils ont été invités.

Un point est fait sur les destinataires des invitations.

4 – Propositions de sujets adressés par les membres du Conseil consultatif citoyen

Dany Dutey remet aux membres du bureau les sujets ou thématiques adressés par deux membres du Conseil consultatif citoyen, M. Brignard (Agen 4) et M. Delorme (Forêts de Gascogne).

Patrick Beaumier reconnaît que ce point lui avait échappé, alors qu'il aurait souhaité présenté au moins un sujet : la position du Département sur les 90 km/h.

Chaque membre prend connaissance des différents sujets inscrits dans la liste.

Après discussion sur les compétences du Département et sur les sujets proposés, le bureau décide de proposer au vote du Conseil consultatif citoyen le choix des deux sujets qui seront débattus lors de la réunion de janvier parmi les trois sujets retenus :

Gestion de l'eau	Quel est le champ de compétence du Conseil Départemental 47 ? Quelles actions sont menées en prévision de : <ul style="list-style-type: none">- l'accès à l'eau potable qui va devenir + difficile- la nécessité de réduire la consommation d'eau par chacun- l'opportunité que représentent les « métiers de la valorisation d'eau » (recyclage, traitement, désalinisation, hydroélectricité,...) pour les centres de formation du 47 ?
Déplacements durables	Quel est le champ de compétence du Conseil Départemental 47 ? * Est-il possible de coordonner les travaux des différents acteurs pour aboutir à un réseau départemental cohérent de pistes cyclables ?

Aide à Domicile	<ul style="list-style-type: none">- Susciter l'idée et aider à la structuration d'une confédération départementale de l'aide à domicile dans le secteur associatif à but non lucratif.- Le portage de repas : Sujet déjà évoqué à la présidente Travailler sur l'extension de l'offre de portage de repas par des associations à but non lucratif dans l'ensemble du département- Intégrer ce service dans la dynamique "Du 47 dans nos assiettes"- Développement de l'habitat inclusif avec les SAAD non lucratif- La valorisation de l'image des métiers du domicile- Imaginer et Organiser une grande manifestation départementale sur le sujet
-----------------	---

L'ordre du jour de la réunion de bureau étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Rapporteur général,
Patrick Beaumier